

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 octobre 2017 à 18 h 30

tel: 02.31.27.15.80 fax: 02.31.23.86.06 mairie@cagny.fr www.cagny.fr

Madame le maire ouvre la séance en accueillant Sophie GNUCHTEL, SVE (Service Volontaire Européen), accompagnée de Messieurs Gilbert LABOUROT, président du comité de jumelage Argences-Hettstadt et Didier BOURGOIN, tuteur de Sophie GNUCHTEL.

Après avoir indiqué que Sophie GNUCHTEL, de nationalité allemande, intervient dans le cadre du dispositif « Erasmus plus » en qualité de SVE (Service Volontaire Européen), Monsieur LABOUROT lui donne la parole.

Sophie GNUCHTEL interviendra auprès des communes d'Argences, Moult, Bellengreville et Cagny durant une année qui s'achèvera le 31 août 2018. Son projet SVE porte sur la politique environnementale des communes d'accueil auxquelles elle a adressé un questionnaire. Il est mentionné que Cagny n'a pas connaissance du rendu du travail des SVE ce qui ne permet pas d'évaluer les études effectuées par les jeunes. Monsieur LABOUROT en prend note.

A Cagny, comme à l'accoutumée, Sophie interviendra à l'école élémentaire et à la bibliothèque. En ce qui concerne l'école de Cagny, sa présence est opportune puisqu'une initiation à l'allemand doit être dispensée aux enfants du fait de la réouverture d'une section bilangue au collège Villey Desmeserets l'année prochaine.

Sophie GNUCHTEL passera également le BAFA, diplôme qui lui permettra d'encadrer des enfants au niveau des structures de loisirs des différentes communes.

Le Conseil municipal félicite Sophie pour son exposé par une salve d'applaudissements.

Madame le maire remercie ensuite Messieurs LABOUROT et BOURGOUIN pour l'introduction de Sophie GNUCHTEL à qui elle souhaite un bon séjour en France.

Les intervenants quittent la salle à 18h50.

Madame le maire soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 12 septembre 2017 qui, sans observations, est signé par l'ensemble des membres concernés.

L'ordre du jour est alors abordé.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

FREDON: JOURNEE TECHNIQUE DU 4 OCTOBRE 2017 A CAGNY AVEC REMISE DE LABEL

(Joël COTREL, rapporteur)

La commune de Cagny a accueilli le 4 octobre dernier la 11^{ème} journée technique sur les solutions alternatives aux produits phytosanitaires de la FREDON. La matinée se déroulait au Foyer Rural avec une présentation des différentes techniques pour aboutir au « zéro phyto ».

S'en est suivi, la remise des labels aux collectivités et notamment à Cagny qui a reçu sa 2^{ème} feuille. Pour obtenir la 3^{ème} feuille, le traitement du cimetière doit être stoppé.

Joël COTREL mentionne un équipement technique qui pourrait convenir à l'entretien des allées du cimetière. Madame le maire proposerait plutôt de, soit bitumer les allées, soit réaliser un revêtement en sable stabilisé afin de soulager la tâche du personnel communal qui rencontre des difficultés pour maintenir constamment le lieu propre.

L'après-midi était consacré, au niveau de l'espace sportif du Petit Bois, aux démonstrations techniques avec la participation d'une vingtaine d'exposants.

Les participants qui appartiennent aux départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados, ont été époustouflés par la qualité du fleurissement de la commune et de son entretien. L'équipe technique de Cagny qui participait à cette journée technique, a reçu de très nombreuses félicitations.

Le Conseil municipal connaît l'importance du travail effectué par l'équipe technique dirigée par Monsieur ARSENE et la félicite vivement pour la qualité de ce dernier.

AFFAIRES FINANCIERES

PRET D'HONNEUR : PROPOSITION DE NOUVELLES MODALITES

délibération 2017/65

Pour le financement des études supérieures des jeunes de Cagny, le Conseil municipal a mis en place en 1997 un prêt d'honneur dont les modalités sont fixées par les délibérations n°97/116 en date du 8 décembre 1997 et n°2002/75 en date du 1^{er} juillet 2002.

Le montant du prêt accordé est soit de 800 €, soit de 1 600 €, selon le coût des études.

Madame le maire souhaite revoir ces conditions et propose que le jeune fixe le montant du prêt dont il a besoin dans la limite d'un montant de 2 000 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- fixe le montant maximal du prêt d'honneur à 2 000 €,
- dit que le montant du prêt sera fixé en fonction du dossier présenté,
- dit que le prêt d'honneur est accordé à taux zéro,
- dit que le remboursement du prêt d'honneur doit débuter, au plus tard, après la 1^{ère} année d'activité.
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

AFFAIRES SCOLAIRES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Madame le maire donne la parole à Magali GIROT, nouvelle présidente de l'APE pour le compte rendu de l'assemblée générale de l'APE qui s'est tenue le 26 septembre dernier en présence d'une vingtaine de personnes.

Après les rapports d'activité et financier, la suite de l'assemblée générale a été mouvementée pour aboutir à l'élection du bureau suivant :

- présidente : Magali GIROT
- vice-présidente : Véronique COUSTIC
- vice-présidente : Murielle SOUEF
- secrétaire : Cindy REVET
- secrétaire-adjointe : Florence GALAND
- trésorière : Gwladys FIERS
- trésorière-adjointe : Anne-Cécile CALMELS

La nouvelle équipe a déjà des projets pour l'année scolaire 2017/2018 et notamment une boum déguisée le 3 février 2018 et la mise en place d'ateliers créatifs le samedi après-midi.

Questionnée pour le prêt du Foyer Rural le 4 février 2018, pour l'APE de Frénouville, le Conseil municipal donne son aval.

A propos de foire à tout, Stéphanie HAUGUEL demande si une telle manifestation pourrait se dérouler, par exemple, rue du Grand Chemin ou dans d'autres rues de la commune comme cela se passe dans de nombreuses collectivités.

La suggestion demande réflexion.

SPORTS - CULTURE - ANIMATION - JEUNESSE

SOIREE CINEMA EN PLEIN AIR : DEVIS

délibération 201767

La soirée cinéma en plein air programmée en juillet 2015 a été annulée en raison de mauvaises conditions météorologiques.

Pour 2018, cette animation sera à nouveau proposée tout en assurant un repli au Foyer Rural en cas de mauvais temps.

La date du vendredi 6 juillet 2018 (fin de l'année scolaire) est arrêtée et la Ligue de l'Enseignement, missionnée pour l'organisation de la soirée, présente une estimation s'élevant à 2 127,35 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR):

- entérine l'organisation de la soirée cinéma en plein air,
- valide l'offre estimée de la Ligue de l'Enseignement pour un montant de 2 127,35 €,
- décide de financer cet évènement à l'article 6558 de la section de fonctionnement
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

CENTRE DE LOISIRS : ACCUEIL DU MATIN

délibération 2017/68

Suite à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours depuis la rentrée de septembre 2017, la mairie ouvre le centre de loisirs le mercredi matin et propose un accueil des enfants dès 7h00, comme pour le service de garderie scolaire.

Cet accueil à partir de 7h00 est à l'essai jusqu'aux vacances scolaires de la Toussaint et il était convenu, qu'au vu de la fréquentation de la structure, le Conseil municipal se prononcerait sur son maintien.

Madame le maire communique le bilan pour la période du 6 septembre au 4 octobre et il s'avère que des enfants de Cagny arrivent dès 7h00. A noter que le centre de loisirs est fréquenté par une vingtaine d'enfants dont la moitié est de Cagny.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR):

- décide, au vu de la fréquentation, de maintenir le fonctionnement du centre de loisirs le mercredi matin et de débuter l'accueil à partir de 7h00,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SEP DU CLOS MORANT: CONSEIL SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

(Joël COTREL, rapporteur)

Lors du conseil syndical du 21 septembre 2017, les élus ont débattus des sujets suivants :

- l'attribution à Monsieur Pascal HUET, Receveur municipal, de l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires
- le remplacement de la conduite de trop plein du château d'eau pour un montant de 16 880 €. Les travaux sont confiés à la SAUR,
- le renouvellement avec ORANGE de la convention d'occupation du château d'eau,
- l'alimentation en eau potable via RESEAU du projet FONCIM à Banneville la Campagne,
- la présentation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité de Service public d'eau potable) 2016. Ce rapport est présenté au Conseil municipal.